



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 17 JANVIER 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 17 janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/01/2018

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme LANDES Caroline, M. ROUQUET Alain, Mme YAHIAOUI Aïcha.

Absents excusés : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre Mme GUIZARD Sophie, M. MAVIGNER Jean-François, Mme SAUTEREAU Chantal ;

M. le Maire signale les pouvoirs suivants :

Pouvoir de M. MAVIGNER Jean-François à Mme GELLY Evelyne ;

Pouvoir de Mme GUIZARD Sophie à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;

Pouvoir de Mme SAUTEREAU Chantal à Mme ALBAS Christelle ;

Mme ALBAS Christelle a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Suppression du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2018.

M. BERTOLINI, indique à l'Assemblée que dans le cadre du transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au 1^{er} janvier 2018, il convient de supprimer le budget annexe d'eau et d'assainissement de la Commune.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de supprimer le budget « annexe » d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2018.

2/ Vente du lot n°42 situé au lotissement « les Vignes Vieilles », 14, Avenue des Vignes Vieilles à M. et Mme TERLEMEZ Mehmet / RECTIFICATIF suite à une erreur matérielle.

M. BERTOLINI, indique aux conseillers qu'il convient d'apporter un rectificatif suite à une erreur matérielle (erreur de numéros de parcelles) sur la délibération du 07/11/2017 concernant la vente du lot n°42 au lotissement « les Vignes Vieilles », situé 14, Avenue des Vignes Vieilles à M. et Mme TERLEMEZ Mehmet. Il donne lecture de la nouvelle délibération et ajoute que ledit lot a une surface totale de 600 m2, et est constitué des parcelles suivantes :

- Parcelle A 1178 : 480 m2
 - Parcelle A 1146 : 119 m2
 - Parcelle A 1159 : 1 m2
- soit un total de 600 m2

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : de vendre à M. et Mme TERLEMEZ Mehmet, le lot n°42 d'une surface de 600 m2, constitué des parcelles suivantes :

- Parcelle A 1178 : 480 m2
 - Parcelle A 1146 : 119 m2
 - Parcelle A 1159 : 1 m2
- soit un total de 600 m2

FIXE : le prix de vente du lot n°42 à 155.000,00 € (CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS).

PRECISE : que ledit lot est vendu viabilisé.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec M. et Mme TERLEMEZ Mehmet domiciliés sur la commune de Montpellier, ainsi que toutes les pièces annexes.

DIT : que les frais notariés et annexes sont entièrement à la charge des acquéreurs.

DIT : que l'opération est inscrite au Budget sur le compte 024 de la section d'investissement.

PRECISE : que la présente décision remplace et annule la délibération du Conseil Municipal du 07/11/2017.

3/ Vente du lot n°44 situé au lotissement « les Vignes Vieilles », situé 12, Avenue des Vignes Vieilles : Autorisation au Maire de signer le compromis de vente avec Mme CASTALDO Angélique et M. ROBERT Julien.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la vente du lot n°44 situé au lotissement « les Vignes Vieilles » 12, Avenue des Vignes-Vieilles. Il indique que ledit lot a une surface totale de 600 m2, et est constitué de la parcelle communale cadastrée A n°1179. Il ajoute que Mme CASTALDO Angélique et M. ROBERT Julien domiciliés sur la commune de Montpellier se sont portés acquéreurs du lot précité.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE : de vendre à Mme CASTALDO Angélique et M. ROBERT Julien, le lot n°44 d'une surface de 600 m2, constitué de la parcelle A n° 1179.

FIXE : le prix de vente du lot n°44 à 160.000,00 € (CENT SOIXANTE MILLE EUROS).

PRECISE : que ledit lot est vendu viabilisé.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer dans un premier temps le compromis de vente avec Mme CASTALDO Angélique et M. ROBERT Julien domiciliés sur la commune de Montpellier.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui suivra et toutes les pièces annexes.

DIT : que les frais notariés et annexes sont entièrement à la charge des acquéreurs.

DIT : que l'opération est inscrite au Budget sur le compte 024 de la section d'investissement.

4/ Programme patrimoine/voirie 2016 (solde) : Travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée (élargissement des accotements) :

- Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
- Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée le projet de travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée approuvé par le Conseil municipal en séance du 17 mai 2017, qui consiste à élargir les accotements de celui-ci. Il explique que dans le cadre de ce marché une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises de travaux publics. Il indique que deux entreprises ont répondu dans les délais impartis. Il ajoute que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 17/01/2018, et donne lecture des offres comme suit :

- Entreprise ROUVIER TP (Lodève) : 9.900,00 € TTC
- Entreprise ESPINAS (St Jean de Fos) : 10.697,02 € TTC

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : l'entreprise ROUVIER T.P. (Lodève), titulaire du marché de travaux précité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de travaux avec l'entreprise ROUVIER T.P. pour un montant retenu de 9.900,00 € TTC.

DIT : que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits sur le compte 2151 de la section d'investissement du budget primitif 2018.

5/ Programme patrimoine/voirie 2017 : Travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée (revêtement de voirie) :

- Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
- Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée le projet de travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée approuvé par le Conseil municipal en séance du 17 mai 2017, qui consiste à réaliser un revêtement complet sur ce chemin. Il explique que dans le cadre de ce marché une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises de travaux publics. Il indique que deux entreprises ont répondu dans les délais impartis. Il ajoute que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 17/01/2018, et donne lecture des offres comme suit :

- Entreprise ROUVIER TP (Lodève) : 10.740,00 € TTC
- Entreprise ESPINAS (St Jean de Fos) : 12.847,43 € TTC

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : l'entreprise ROUVIER T.P. (Lodève), titulaire du marché de travaux précité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de travaux avec l'entreprise ROUVIER T.P. pour un montant retenu de 10.740,00 € TTC.

DIT : que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits sur le compte 2151 de la section d'investissement du budget primitif 2018.

6/ Questions diverses

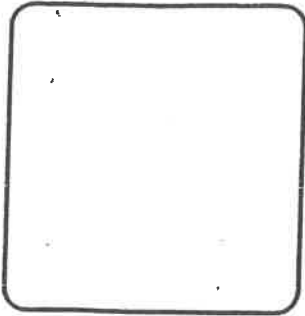
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 18/01/2018

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI





POUVOIR

Je soussigné(e), MAUGNER JEAN FRANÇOIS

donne pouvoir à M. GELLY Evelyne

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal
du 17 JANVIER 2011 à 19H

convoqué(e) pour le

de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Valrulle , le 17.01.2011

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir



POUVOIR

Je soussigné(e),

Guizard Sophie

donne pouvoir à

Jean Pierre Bertolini

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le

Mardi 17 Janvier

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

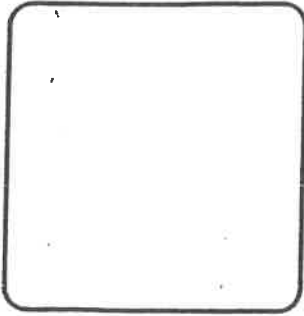
Fait à

St Paul

, le

15/1/18

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer



POUVOIR

Je soussigné(e),

Sauveteau Chantal

donne pouvoir à

Albas Christelle.

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le 17 Janvier 2018

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St. Paul et Valmicelle, le 17/11/2018

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

"Bon pour Pouvoir"



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 17 JANVIER 2018, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Suppression du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2018.
- 2/ Vente du lot n°42 situé au lotissement « les Vignes Vieilles », 14, Avenue des Vignes Vieilles à M. et Mme TERLEMEZ Mehmet / RECTIFICATIF suite à une erreur matérielle.
- 3/ Vente du lot n°44 situé au lotissement « les Vignes Vieilles », situé 12, Avenue des Vignes Vieilles : Autorisation au Maire de signer le compromis de vente avec Mme CASTALDO Angélique et M. ROBERT Julien.
- 4/ Programme patrimoine/voirie 2016 (solde) : Travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée (phase 1) :
 - Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
 - Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;
- 5/ Programme patrimoine/voirie 2017 : Travaux de réfection de voirie du chemin de l'ancienne voie ferrée (phase 2) :
 - Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
 - Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;
- 6/ Questions diverses

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A St Paul et Valmalle, le 11/01/2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI